



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Direction du développement  
et de la coopération DDC

CCT

Conseil des collectivités  
territoriales de l'UEMOA



## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

**N° : AMI 2024-001/UGP-CCT/PCTL2/UEMOA/DDC/DENDI GANDA**

**POUR LA CONSTITUTION D'UNE LISTE RESTREINTE DE BUREAUX D'ETUDES  
POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE  
REHABILITATION DE LA DIGUE KESSA-GATAWANI DANS LES COMMUNES DE  
GAYA ET TOOUNOUGA (LOT1) ET POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE  
DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISTE GAYA-DOLE KAINA DANS  
LES COMMUNES DE GAYA, TOOUNOUGA ET KAMBA (LOT2)**

## PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE LOCALE (PCTL) PHASE 2

**Source de financement :** Commission de l'UEMOA / Coopération Suisse

1. La Confédération Suisse et l'UEMOA ont signé le 24 mars 2021, une convention pour la mise en œuvre de la deuxième phase du Programme de Coopération Transfrontalière Locale (PCTL).

Le programme PCTL 2 a pour finalité, le renforcement de l'accessibilité des populations vivant dans les zones transfrontalières de l'Afrique de l'Ouest aux services socio-économiques et culturels délivrés par les collectivités territoriales dans un environnement juridique, institutionnel et sécuritaire national et régional favorable.

Il est mis en œuvre par le Conseil des Collectivités Territoriales de l'UEMOA.

2. Avec le CCT, l'UEMOA vise à assurer une meilleure prise en compte du développement local dans les stratégies de développement communautaire et national à travers trois dimensions :

- Faire de la décentralisation un facteur de développement socio-économique local par le renforcement de la qualité de l'offre et de l'accès aux services publics ;
- Faire de la décentralisation un facteur de renforcement de l'ancrage des États par la promotion de la démocratie ;
- Faire de la décentralisation un facteur de renforcement de l'intégration sous-régionale par la promotion de la coopération transfrontalière.

**3.** La phase 2 du PCTL a prévu en 2024 dans l'Espace Dendi Ganda : (i) la réalisation des travaux de réhabilitation de la digue Kessa-Gatawani dans les communes de Gaya et Tounouga (lot1) et (ii) la réalisation des travaux de réhabilitation de la piste Gaya Dolé Kaina dans les communes de Gaya, Tounouga et Kamba (lot2).

Dans ce cadre, il est prévu la sélection de deux bureaux d'études qui seront chargés du contrôle et de la surveillance des travaux de réhabilitation des deux (02) lots ci-dessus cités.

**4.** Les missions essentielles attendues du Bureau d'études sont les suivantes :

- i. Accompagner l'entreprise dans l'élaboration et la validation des dossiers d'exécution ;
- ii. Assurer la surveillance et le contrôle de l'exécution des travaux ;
- iii. Assurer le contrôle technique et géotechnique des travaux ;
- iv. Assurer le contrôle administratif et financier des travaux ;
- v. Assurer les réceptions techniques, provisoires et définitives des travaux.

**5.** En vue de la constitution de la liste restreinte et pour une Demande de Propositions ultérieure, les consultants admissibles, sont invités à manifester leur intérêt à fournir les prestations ci-dessus décrites.

**6.** Les consultants intéressés par cet avis, sont invités à produire, dans leur dossier de manifestation d'intérêt, pour chaque lot toutes références et documents permettant d'apprécier leurs expériences et expertises en ces prestations en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdites prestations (brochures, nombre d'années d'expériences générales du cabinet, nombre d'expériences spécifiques du cabinet dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet, références concernant l'exécution des marchés analogues, attestations de bonne fin d'exécution etc...). Ils fourniront en outre les informations suivantes :

- ✓ Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à monsieur le Président du CCT-UEMOA ;
- ✓ Un accord du groupement s'il y a lieu ;
- ✓ Une présentation institutionnelle et expérience générale du consultant ;
- ✓ Une présentation des références techniques du cabinet, faisant ressortir notamment ses expériences pertinentes en rapport avec la présente mission ;
- ✓ Les preuves de l'exécution des prestations analogues soutenues par des copies lisibles des pages de gardes et de signature des contrats exécutés et des attestations de bonne exécution (les références citées par le bureau d'études et non soutenues par des documents probants ne seront pas prises en compte).

Les Consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Dans ce cas, les informations contenues dans le dossier porteront sur les différents membres du groupement en faisant apparaître les moyens et les expériences de chacun d'eux.

**7.** Le CCT-UEMOA, se réserve le droit de vérifier l'authenticité des informations communiquées.

**8.** La sélection du candidat sera faite par Appel d'offres Ouvert tel que défini dans le Règlement d'exécution relatif aux règles de passation, d'exécution, de réception et de règlement des marchés des organes de l'UEMOA.

**9.** Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné par lot selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût.

**10.** Les appréciations porteront sur les critères ci-après :

<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Note pondérée Maximum</b>
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	05
2. Nombre d'années d'expériences générales du cabinet dans le domaine des prestations	10
3. Nombre de références du cabinet dans le domaine des prestations	70
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	15
<b>TOTAL des points</b>	<b>100</b>

**11.** La note minimale requise pour être présélectionné est de 70/100 et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à trois (03) et supérieure à six (06) par lot.

**12.** En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions(références) sera privilégié.

**13.** Un bureau d'études ou un groupement de bureaux d'études peut soumettre une candidature pour les deux lots. Cependant, lors de la phase de demande de proposition, un même bureau ne pourra être attributaire que d'un lot. Des propositions distinctes sont requises pour les bureaux d'études qui souhaitent postuler aux deux lots.

**14.** Les firmes de consultants intéressées remplissant les conditions requises, peuvent obtenir un complément d'informations à l'adresse ci-après :

- Auprès du Secrétariat Permanent du Cadre de Coopération Transfrontalière Dendi Ganda (CCT – Dendi Ganda) sis à Gaya à l'adresse suivante : Tél : +227 99 23 23 83 / +227 99 89 54 23 /+229 95 80 01 26 Email : [mahaman.sm@gmail.com](mailto:mahaman.sm@gmail.com) [guidamiga1@gmail.com](mailto:guidamiga1@gmail.com).

- Auprès de l'Unité de Gestion du Programme PCTL/UEMOA situé au Complexe administratif de l'UEMOA, Ouaga 2000, 5ème étage, Bureau : 531, 01 BP 543 Ouagadougou 01 Burkina Faso,  
Email : [ekondia@uemoa.int](mailto:ekondia@uemoa.int) / [bctiemtore@uemoa.int](mailto:bctiemtore@uemoa.int)

Aux jours et heures suivants :

- Du lundi au vendredi, de 07 H 30 mn à 12 H 30 mn et de 15 H 00 mn à 16 H 00 mn.

15. Les dossiers de candidature devront être transmis en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies en langue française, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF sous plis fermé au:  
**Secrétariat permanent de la faitière CCT-Dendi Ganda, sis à Gaya(Niger) au , Cité Acajou Rue nord-ouest SONIBANK deuxième (2) virage à droite, troisième portail gris à gauche au plus tard le ..... 14 MAI 2024 ..... à 09 h 30 mn.**

Toute offre parvenue après l'expiration du délai ci-dessus ne sera pas recevable quel que soit le motif évoqué pour justifier le retard.

- ✓ L'ouverture des plis se fera en séance publique le ..... 14 MAI 2024 ..... à 10 h 00 mn dans la salle de réunion du secrétariat permanent du CCT-Dendi Ganda sise à Gaya.

L'enveloppe contenant la Manifestation d'Intérêt devra être scellée et portée visiblement la mention :

Pour le lot 1 « *Avis de Manifestation d'intérêt pour la constitution d'une liste restreinte de bureau d'études pour le contrôle et la surveillance des travaux de réhabilitation de la digue Kessa Gatawani dans les communes de Gaya et Tounouga* »

Pour le lot 2 « *Avis de Manifestation d'intérêt pour la constitution d'une liste restreinte de bureau d'études pour le contrôle et la surveillance des travaux de réhabilitation de la piste Gaya- Dolé Kairia dans les communes de Gaya, Tounouga et Kamba* ».

Fait, le ..... 09 AVR 2024 .....

Le Président du CCT/UEMOA,

